



Email : ms.esmeralda@proximus.be

## **Le Projet de Loi sur VNF Discuté à l'assemblée Nationale Jeudi 15 Décembre en soirée**

**Après 20 ans d'existence, VNF ne fait pas l'affaire, on va le remplacer par VNF !!!  
C'est en substance ce que le gouvernement propose aux Parlementaires.**

Un constat unanime : nos voies d'eau sont dans un état délabré et la réforme proposée n'est pas la réforme du siècle ! Les efforts financiers promis par le gouvernement sont beaucoup trop modestes en regard des besoins indispensables pour amener le transport Fluvial au rang qui devrait être le sien dans les affirmations du Grenelle de l'environnement. Un député a même comparé les 840 Millions d'Euros promis en 3 ans par le Ministre aux 8 Milliards d'Euros d'investissements prévus par l'Allemagne ! C'est vrai qu'il n'y a pas photo !

Daniel PAUL, député du Havre (Gauche démocrate et républicaine) dénonçait la réforme de VNF en trompe l'œil, qui débouche en fait sur un désengagement de l'Etat qui prétend régler le manque de moyens financiers en réorganisant le mode de « gouvernance » des Voies Navigables.

A propos de la batellerie, il déclarait : « *Aujourd'hui, aucune disposition n'impose la moindre obligation aux gestionnaires de la voie d'eau, aux gestionnaires des ports ou aux collectivités riveraines, de nature à assurer la sécurité et les conditions d'hygiène des personnes qui travaillent et vivent sur les bateaux de navigation intérieure. Des soucis aussi élémentaires que l'eau potable ou la gestion des déchets sont ignorés d'un grand nombre de services, d'où notre proposition de créer un « comité de service aux usagers ».* Quand on sait que le nombre de bateaux est passé de 8000 à 800 en 20 ans, la **relance de la batellerie** devrait aussi être une priorité. » Malheureusement, cet amendement sur la Création d'un comité de service aux usagers sera rejeté par la majorité de droite qui accédait ainsi à la demande d'Alain GEST (hormis Arnaud Richard qui vota pour)

Arnaud Richard, député de Conflans Ste Honorine, insistait sur le mauvais état d'entretien du réseau et les difficultés de la profession à se maintenir en place dans une conjoncture de « *concurrence Européenne débridée* ». Rappelons qu'à peine devenu député, il avait embarqué de Conflans à Rouen afin de mesurer la réalité de la situation.

L'amendement qu'il a proposé pour la mise en place d'un rapport au Parlement avant le 31 décembre 2012 sur les prix et les marges dans le transport fluvial a été voté: ce rapport sera plein d'enseignement. Mais, me faisait remarquer ce député, il ne résoudra rien si les bateliers ne relèvent pas la tête et continuent d'accepter de travailler dans n'importe quelle condition sous la pression et le chantage.

Il concluait son intervention générale par ces propos pleins de bon sens : « *...il nous faudra réfléchir à une grande loi sur l'organisation du transport fluvial...qui permettrait d'aborder l'ensemble des aspects du transport fluvial – les infrastructures, le cadre économique et social, voire le partage du fleuve...* ».

Voilà une idée intéressante qui rejoint la proposition de La Glissoire de travailler à l'élaboration d'un schéma national d'aménagement des voies navigables : proposition (qui remonte à Septembre 2011) restée malheureusement sans réponse de la part des autres partenaires (CAF, AUTF, TLF) et à laquelle la CNBA n'a fait que répondre sur le principe sans déboucher sur le moindre début de concrétisation.

Autre conclusion intéressante que celle de Daniel PAUL : « *Les infrastructures de transport sont des éléments stratégiques et la maîtrise de la finalité de leur utilisation est essentielle. Une approche globale, multimodale est, pour nous, une nécessité. La notion de réseau intégré et unifié est, pour nous, indispensable* » : Il est essentiel de constater que malgré leurs positionnement politique opposé, des élus puissent se rejoindre sur l'idée qu'il appartient à l'Etat de s'impliquer à fond dans le développement d'une stratégie des transports qui soit cohérente et aille dans le sens du bénéfice pour l'économie du Pays.

Ce rôle irremplaçable de l'Etat a d'ailleurs été mis en évidence avec le vote de l'amendement proposé par Daniel PAUL et le Ministre (Mr Mariani) de rejeter le transfert en pleine propriété du Domaine Public Fluvial à VNF : il sera « confié en gestion » à VNF et restera la propriété de l'Etat Français : on s'en réjouit.

Beaucoup plus discutable a été le vote d'un amendement souhaité par Alain GEST (député et Président de VNF) d'inscrire dans ce texte de loi la création d'une « Filière Fluviale » : si cette décision n'est pas remise en cause en deuxième lecture, cela signifierait que VNF aura pour mission légale d'imposer aux partenaires du monde fluviale la mise en place d'une filière selon les critères qui lui conviennent. Voilà une singulière façon d'appliquer les règles du libéralisme économique ( Voir la réaction de La Glissoire dans la lettre ci-dessous à Mr Alain GEST.)

Jacques DELHAY

**La Glissoire demande audience à  
Monsieur Alain GEST  
Député de la Somme et Président de VNF**

Objet : votre stratégie de développement du fluvial

Monsieur,

Dans le débat à l'Assemblée Nationale du 15 Décembre sur le projet de loi de modification des statuts de VNF, vous êtes intervenu à de nombreuses reprises en tant que député pour convaincre vos collègues de voter dans le sens que vous préconisez en tant que Président de VNF : nous avons donc suivi avec beaucoup d'intérêt vos prises de position qui nous donnent un signal fort de l'orientation que vous entendez donner à l'Etablissement.

Vous vous êtes ainsi clairement prononcé dans le débat :

- **Contre l'amendement qui proposait la création d'un « comité de service aux usagers »** composé de bateliers et de représentants de l'Etablissement et chargé de tous les problèmes liés à l'hygiène, la sécurité et le cadre de vie des navigants.  
Vous avez justifié votre opposition en expliquant à vos pairs qu'il existait des commissions territoriales et une représentation des usagers dans le conseil d'administration de VNF : en fait il n'y a qu'un seul représentant au CA de VNF et vous savez comme nous que les commissions territoriales, dont le fonctionnement relève de la plus grande confusion, n'ont aucun impact sur la résolution des problèmes des navigants. Tout au plus, lorsqu'elles fonctionnent permettent t'elles de recueillir l'avis des personnalités locales.
- **Pour la création d'une filière fluviale** : vous souhaitez ainsi que la loi vous donne compétence pour organiser cette filière. Ainsi, les acteurs du fluvial vont se retrouver contraints et forcés d'en passer par les choix que vous pourrez imposer sur les objectifs et les méthodes de travail des acteurs. Il s'agit là d'une curieuse façon de concevoir le libéralisme économique au nom duquel le Ministère et votre établissement renvoient en permanence les acteurs dos à dos. Vous refusez dans ce domaine de faire respecter les règles économiques (manque de transparence, comportements dominants, ententes...) imposées par la loi alors que les infractions nombreuses sont connues de vos services.

Nous sommes donc obligés de constater que vous engagez le fer pour que la loi ne vous impose pas de travailler de façon rigoureuse et règlementaire avec les navigants pour mettre en place des prescriptions techniques et régaliennes afin de garantir la sécurité et l'hygiène des bateliers, mais vous investissez votre énergie pour que cette même loi vous donne l'autorité d'imposer vos vues à une filière .

Ce faisant, vous annoncez très clairement que le Président de VNF entend bien rejeter toute idée de travail en réel partenariat avec les bateliers et accessoirement avec l'ensemble des acteurs de la filière : cette orientation est préoccupante et nous n'entendons pas y souscrire.

Nous vous demandons de nous recevoir dès le début de Janvier, et en tous les cas avant la présentation du texte en deuxième lecture, pour nous permettre de mesurer vos intentions réelles en termes de stratégie quant à l'avenir du transport fluvial et de services à la profession pour en informer nos adhérents.

le bureau de La Glissoire  
le 23 Décembre 2011

**Nouveau Fuel**

**Essayons de faire le point**

**On nous signale plusieurs problèmes de pompes à injection depuis la mise en vente du nouveau fuel à faible teneur en soufre : si vous avez eu des ennuis et des réparations sur pompe à injection ou sur moteur suite à des problèmes d'injection, merci de me le faire savoir en donnant un court résumé des problèmes rencontrés et des frais occasionnés : [ms.esmeralda@proximus.be](mailto:ms.esmeralda@proximus.be)**

**Meilleurs voeux de  
Cap à l'Amont  
pour 2012**